



ARRETE DE CONCESSION DE TERRAIN DANS LE CIMETIERE COMMUNAL

BAZIEGE
16 avenue de l'Hers
31450 BAZIEGE

N° concession : 171
N° du plan :

Le Maire de la commune de : BAZIEGE

Vu la demande présentée par : M. Mme

LINAS GERARD
258 chemin de Las Barthes Bares
demeurant à : 31450 Baziege
06 48 60 16 84

et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal à l'effet d'y fonder la sépulture :

Individuelle de : M. Mme

LINAS

Familiale de :

Collective de : LINAS

ARRETE :

Article premier :

Il est accordé, dans le cimetière communal, au nom du demandeur susvisé, et à l'effet d'y fonder la sépulture indiquée, une concession (1) :

perpétuelle
 temporaire de 50 ans
de 6 mètres superficiels
à compter du 03/06/2026

Article 2 :

Cette concession est accordée à titre de (1) :

concession nouvelle expirant le 02/06/2076
 renouvellement de la concession accordée le et expirant le
 conversion de la concession accordée le et expirant le

Article 3 :

Cette concession est accordée moyennant la somme totale de 360 € euros, qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance n° du

Article 4 :

Les droits fixes et d'enregistrement du présent arrêté demeurent à la charge du titulaire de la concession.

Article 5 :

Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au receveur municipal.

Fait en mairie, le : 03/06/2026

Le concessionnaire,

[Signature]

Le Maire,

[Signature]



Exemplaire destiné au receveur au concessionnaire à la mairie